



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 15 mai 2025

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	M.	Christophe Berthelet	président
	M.	Denis Jotterand	vice-président
	Mme	Simona Korff	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, David-Peter Lê, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	MM.	José Burgos, Didier Martin	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapport des représentants au sein des commissions externes
6. Projets de délibérations et **résolution** :
 - **2025-02** : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire pour les travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n° 1254, au montant de Fr. 90'000.- TTC
 - **2025-03** : **Approbation des comptes 2024 du GICSR**
 - **2025-04** : Approbation des comptes 2024 de la FIM
 - **2025-05** : Approbation des comptes 2024 de la FITIAP
 - **2025-06** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - **2025-07** : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h19 et annonce les élus excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2025 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le Président n'a aucune communication.

3. Communications de l'Exécutif

a) Rapport administratif et financier

Le Maire réitère la demande qu'il avait faite lors de la dernière séance aux présidents des différentes commissions qui voudront bien transmettre leurs rapports respectifs à Sandrine Schweizer d'ici le 31 mai.

b) Zone hameau et plan de site du Carre d'Aval

Le Maire explique que dans le cadre de la procédure de modification de zone et plan de site du Carre d'Aval, l'OAC (office des autorisations de construire) refuse d'entrer dans la même logique que l'OPS (office du patrimoine et des sites) et l'OCAN (office cantonal de l'agriculture et de la nature), à savoir permettre à la maison Sallet de transformer l'atelier et le garage actuels en activité de paysagiste. Or cette solution serait plus conforme avec la zone agricole que ce n'est le cas aujourd'hui. Car le but d'une zone hameau complétée d'un plan de site, c'est de sauver le patrimoine dudit hameau et de le libérer de toute activité inappropriée. Pour l'OCAN et l'OPS, les activités d'un paysagiste sont relativement proches de l'agriculture, surtout lorsque l'intéressé est sensible à ces considérations. L'idée serait de libérer cette parcelle des véhicules pour redonner une normalité à ce hameau. Ainsi, il n'y aurait plus que le restaurant qui poserait problème aux heures de pointe. L'entreprise Sitel, qui reprendrait potentiellement cette parcelle, serait aussi prête à en dédier une petite partie au stationnement des clients du restaurant.

C'est un des dossiers que l'Exécutif ne parviendra pas à conclure d'ici la fin de la législature et qui reviendra à ses successeurs. **Le Maire**, qui souligne l'importance de cet enjeu, regrette que les services de l'État ne parviennent pas à s'accorder. Après plusieurs courriers, la commune a enfin pu organiser une séance en petit comité avec les offices concernés la semaine prochaine, d'abord à la mairie puis sur le site. Cela permettra de leur montrer combien ce hameau souffre et ne peut mettre son patrimoine en évidence. Cédric Maréchal, de Sitel, dont la demande de renseignement (DR 335'710) avait été refusée par l'OAC, accompagnera le groupe. L'Exécutif espère trouver une solution favorable avec les différents offices pour mieux utiliser ces espaces actuellement sinistrés.

Marc Jaquet rappelle que le dernier mot reviendra à l'OAC.

Le Maire souligne le problème auquel les paysagistes genevois sont actuellement confrontés en termes de lieux appropriés.

c) Soirée de fin de législature

Le Maire, qui indique que les autorités espèrent terminer en beauté la fin de la législature, invite l'ensemble des élus et la population à participer à la fête, le 23.5.2025. Au cours de la partie officielle, l'Exécutif remettra un petit cadeau de départ à tous les élus sortants. Ceux

qui ont fait un certain nombre de législatures recevront aussi une petite somme sur leur compte.

d) **Le Courrier**

Coranda Pierrehumbert explique que *le Courrier* demande aux Exécutifs de transmettre à leurs Conseils municipaux cet appel aux élus et collectivités à sauver la presse régionale qui subit la crise de plein fouet. *Le Courrier* sollicite tous les politiques à mesurer l'urgence de tout faire pour que la presse régionale, écrite et sur papier, puisse continuer à vivre. Il affirme que les autorités et collectivités publiques ont leur rôle à jouer pour conserver cette liberté d'expression de la presse écrite.

Arrivée de Sylvie Barbat, Valérie Sella et Paola Sanz Velasco.

Le Courrier rappelle que les autorités ont aussi le pouvoir de faire des choses pour la presse régionale notamment en souscrivant à des abonnements, en faisant des dons, etc. Si le message est très large, il ne faut pas oublier que la diversité et la liberté de l'information n'est pas une évidence.

Yannick Dupraz demande si la Commune pourrait octroyer une subvention au *Courrier*.

Coranda Pierrehumbert répond que cette lettre porte plus sur une mise en évidence de la problématique qu'une demande de soutien. Elle propose de laisser ce choix à la prochaine commission de la cohésion sociale et de la culture, étant précisé qu'aucune subvention n'a encore été attribuée sur l'enveloppe budgétaire 2025.

e) **CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Coranda Pierrehumbert fait suite à la question posée par Valérie Sella lors de la dernière séance du conseil concernant l'utilisation du terrain de pétanque en dehors des heures d'ouverture du CSR. Le terrain est effectivement utilisable par tout un chacun jusqu'à 22h, même lorsque le restaurant est fermé. La société de sécurité et les intéressés y ont été rendus attentifs.

f) **Agenda 2030**

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'une séance a été organisée le 26 mai à 19h à la salle communale pour célébrer la publication de l'Agenda 2030 de la commune. Elle remercie toutes les personnes qui ont œuvré à cet agenda et qui ont assuré les dernières relectures de ce document de 160 pages. Au cours de cette soirée, la régénération des sols et le travail de bachelor seront également évoqués, et la nouvelle balade en campagne de Naries sera présentée. L'Agenda 2030 offrira des pistes et une direction à prendre pour la prochaine législature.

Le Maire a été franchement impressionné par ce document, qu'il trouve incroyable. Ce travail a débuté il y a une dizaine d'années, et différents acteurs ont aidé la commune dans cette réalisation pour laquelle il félicite Coranda Pierrehumbert et son équipe. Cet Agenda 2030 reprend toutes les actions qui ont été réalisées ces dernières années, et même avant. Il offre un éventail de choses extrêmement intéressantes et riches. **Le Maire** ne pense pas qu'une autre commune sur le canton puisse se targuer d'avoir un document racontant son histoire de façon intéressante et pertinente sous l'angle du développement durable. Les élus ont fait un travail remarquable, précieux et essentiel. Il n'est pas sûr que beaucoup de communes arriveraient à trouver des Conseillers municipaux aussi engagés.

Coranda Pierrehumbert indique que la version intégrale sera imprimée dans un nombre limité d'exemplaires. L'Agenda 2030 sera consultable en ligne et au secrétariat. Une version

condensée de six pages sera mise à la disposition de tous le 26 mai et sera distribuée aux futurs Conseillers municipaux.

g) Remerciements

Coranda Pierrehumbert remercie chaleureusement l'ensemble des élus pour tous ces moments passés autour de cette table. S'ils ont parfois proposé, parfois débattu et se sont quelquefois battus, tous ces moments passés ensemble ont été hyper riches et très enthousiasmants. Elle adresse un petit clin d'œil à ceux qui ont commencé avec elle il y a 14 ans comme Conseillers municipaux et qui ont parcouru toutes ces législatures. Cela a été un grand plaisir et un grand honneur de pouvoir œuvrer à Meinier avec tous les élus. Elle souhaite le meilleur aux futurs Conseillers administratifs et, bien qu'ils soient convaincus que tout se passera bien, le Maire et elle se tiendront toujours à leur disposition, si jamais.

4. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport. La commission s'est réunie le 15 avril et se réunira la semaine prochaine.

- ☒ Embellissement du cimetière : la famille Claude Roulet remercie la commune pour les travaux réalisés au cimetière.
- ☒ Règlement du cimetière : la commission a lu le nouveau règlement et les modifications apportées, et l'a validé.
- ☒ Routes :
 - Route de Bellebouche : la commune est toujours en attente de l'autorisation pour l'essai des piquets.
 - Ponts de Corsinge : la voirie entamera bientôt les nettoyages pour que l'entreprise Gomes puisse commencer les travaux des deux ponts.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 12 mai dernier en présence de Heidi Gusset, notre coordinatrice sociale.

- ☒ Les cours d'informatique proposés aux aînés ainsi que les permanences informatiques organisées en partenariat avec les TSHM connaissent un beau succès.

Depuis mi-mars 2025, Heidi Gusset participe, avec le service social Littoral, à la permanence de la Fondation genevoise de désendettement (FgD), qui se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 10h30 à 12h30 dans les locaux du service social de Vézenaz.

Heidi Gusset nous indique que les demandes sociales sont en constante augmentation. 61 dossiers sont en cours, dont 46 pour Meinier. En outre, depuis début 2024, 185 entretiens individuels ont été réalisés, dont 50 à domicile.
- ☒ Avec Marc Jaquet, nous avons participé à l'assemblée générale du club des Aînés du 16 avril dernier. 109 personnes étaient présentes. Les finances du club sont saines. Le comité est très actif et propose de nombreuses activités toujours très appréciées.

Après 12 ans, Patrice Poelvert a quitté la présidence du club. Jean-Jacques Béné a été élu comme nouveau président.

- ☑ Ensuite, en ce qui concerne les dons humanitaires, David-Peter Lê et moi-même avons participé à l'enquête annuelle sur l'aide humanitaire fournie par les cantons et les communes de Suisse organisée par la Direction du développement et de la coopération (DDC).
- ☑ Pour finir, je tiens tout particulièrement à remercier les membres de la commission pour leur travail fourni pendant cette législature. J'ai eu beaucoup de plaisir à mener ensemble les divers projets grâce, entre autres, à leur professionnalisme, leur disponibilité ainsi que leur bonne humeur. Comme Coranda Pierrehumbert, j'ai eu énormément de plaisir à œuvrer au sein de ce Conseil municipal pendant ces 14 ans, où j'ai beaucoup appris. Je souhaite le meilleur à ceux qui restent, et aux nouveaux élus.

c) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

- ☑ Nous avons eu la dernière commission de la législature le 5 mai 2025, qui a été majoritairement consacrée à l'organisation de la soirée du 26 mai pour présenter à la population l'Agenda 2030 et le film de Naser Yassine sur l'aggradation des sols des lots communaux, ainsi que pour inaugurer la Vadrouille de Meinier.
- ☑ Boris Aellen et Yannick Dupraz nous ont présenté l'offre de VéloPartage à Genève, et Boris Aellen nous a fait un retour sur les modalités d'installation du Free-go à Meinier. Ces deux thèmes seront à reprendre lors de la prochaine législature.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport. La commission s'est rencontrée les 14 avril et 6 mai derniers. Voici les sujets discutés lors de ces deux commissions :

- ☑ La Rampe : Loïc Fertig cesse son activité en tant que TSHM et rejoint le GIAP comme coordinateur de région.
- ☑ École : une classe en moins pour la rentrée 2025. Il n'y a que 7 nouveaux élèves en 1P.
- ☑ Le comité de la Rampe a été reconduit avec sa présidente, ce qui pose problème au sein de l'équipe d'animateurs, de certains parents ainsi qu'à la commission EJC. Les dirigeants de la FASE sont informés de la problématique.
- ☑ Koala : toutes les communes d'Arve et Lac se réunissent le 19 mai afin de valider les comptes 2024 ainsi que le budget 2026. Le budget est quasiment équivalent au dernier. Il manquera par contre des magistrats pour les années suivantes.
- ☑ Concernant la convention bipartite FASE, TSHM, centres de loisirs et commune, Collonge-Bellerive a demandé de revoir certains objectifs en annexe de la convention afin de pouvoir les valider ultérieurement.
- ☑ L'assemblée du P'tit Gourmand aura lieu le 22 mai prochain.
- ☑ La dernière commission EJC de cette législature s'est terminée par un repas au Petit lac à Corsier.
- ☑ **Ania Schwab** a remercié tous les membres de la commission pour leurs bons et loyaux services.

b) Finances (FIN)

Enrico Castelli annonce que la FIN ne s'est pas réunie.

d) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport. La commission s'est réunie le 13 mai.

- ☑ Lors de cette séance, la quasi-totalité de l'organisation de la fête du 1^{er} août a été finalisée, à l'exception de l'animation musicale dont nous attendons encore une réponse.

Cette année, les bols à soupe seront blancs à pois bleus.

- ☑ La préparation de la fête de la pomme et du terroir avance bien. Une réunion a eu lieu le 14 avril et à ce jour, 13 participants, sociétés et artisans confondus, se sont inscrits, ce qui annonce une belle édition.
- ☑ Enfin, nous avons attribué des soutiens financiers à plusieurs demandes reçues.
- ☑ Pour conclure mon dernier rapport, je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur engagement et leur travail tout au long de cette législature. Votre investissement a été précieux.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif à la séance du 19 mars.

Lors de cette séance, les comptes 2024 ont été examinés par le Conseil de Fondation.

Le résultat opérationnel est positif et s'élève à près de Fr. 90'000.-, soit supérieur à la projection de Fr. -104'500.-. Cet écart s'explique principalement par une charge d'intérêt inférieure aux projections et une charge d'amortissement inférieure au budget (le coût final des travaux de viabilisation de la Pallanterie-Sud est inférieur au budget).

Par ailleurs, un point de situation approfondi du projet du Groupe Konstructa est effectué. Le Groupe Konstructa a obtenu l'autorisation de démolir la carrosserie Maffioli le 13 février 2025. En ce qui concerne l'autorisation de construire du bâtiment, le promoteur doit encore répondre à des demandes complémentaires (DOC). Pour information, une DOC peut constituer un obstacle à la délivrance d'une autorisation de construire. Dans les différents préavis émis par le canton, deux DOC ont été formulées concernant les places de stationnement et la police du feu.

b) **FIM** (Fondation Immobilière de Meinier)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif à la séance du 18 mars.

Lors de cette séance, les comptes 2024 ont été examinés et approuvés par le Conseil de Fondation. Le résultat de l'exercice est positif avec un montant de Fr. 559'530.-. Considérant le projet route de Gy 28 en cours, la Commune a accepté qu'il n'y ait pas de versement en sa faveur pour l'année 2024.

Concernant le projet de route de Gy 28, la situation financière est rassurante. Sur un montant total de plus de Fr. 26'000'000.-, Fr. 14'700'000.- d'emprunts ont été fixés avec un taux moyen de 1,4 % alors que dans le plan financier, le taux prévu était de 2,5 %. Par ailleurs, 70 % des travaux ont été adjugés et pour l'heure les Fr. 800'000.- d'imprévus n'ont pas été touchés.

Enrico Castelli remercie Virginie Favre pour son pilotage financier, notamment sur les intérêts.

Enfin, la Fondation a rencontré les concierges du centre intergénérationnel, Marc Jaquet pour la Commune, le représentant de la régie et des sociétés spécialisées pour optimiser le

concept énergétique des bâtiments. Les réflexions tant sur les prestations des entreprises spécialisées que sur le concept énergétique lui-même se poursuivent.

c) **Fanfare**

Enrico Castelli annonce que l'assemblée générale ordinaire de la Fanfare s'est tenue le 3 avril. À cette occasion, les comptes 2024 et les différents rapports du Comité ont été approuvés. Président depuis de nombreuses années, Alexandre Guntz a passé le flambeau de la présidence à Grégoire Buffet. Le concert annuel a eu lieu samedi 10 mai. La salle communale était bien remplie et le concert a comme toujours rencontré le succès.

d) **Groupeement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de José Burgos, **Coranda Pierrehumbert** indique que le comité s'est réuni le 29 avril pour évoquer l'ouverture de chantier du terrain A (synthétique), qui est imminente. Les questions de l'accessibilité au chantier ont été soulevées afin d'éviter au maximum des nuisances sur le fonctionnement du CSR, du tennis et des autres installations. Le comité a aussi évoqué des travaux complémentaires sur les installations de chauffage. Muller Énergies a repris la gestion énergétique du CSR et quelques travaux seraient à effectuer pour offrir à cette entreprise les indicateurs et les outils nécessaires notamment pour régler le chauffage. Le comité a déjà constaté de grosses diminutions de consommation grâce à ces premiers réglages.

e) **GIPE** (Groupeement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat donne lecture de son rapport.

Le Conseil du GIPE s'est réuni le mardi 15 avril :

Les comptes 2024 et la répartition intercommunale ont été présentés et validés à l'unanimité.

Les comptes sont très sains avec des produits légèrement supérieurs et des charges légèrement inférieures à ce qui était prévu.

Le taux d'occupation de la crèche sur l'année est de 88 % avec, pour Meinier, 22,84 places sur les 26 qui lui sont allouées.

La directrice, Mme Gicquel, nous a informés des points suivants :

- Une personne a été engagée au poste de secrétaire-comptable pour remplacer Mme Périat qui part à la retraite au mois d'août. Cette personne commencera le 15 août et travaillera en tuilage avec Mme Périat pendant 2 semaines.
- Le personnel a suivi une journée de formation aux premiers secours et samaritains ainsi que deux colloques : « faire des choix, ça engage à quoi ? » et « du choix à l'erreur » sur la pédagogie de l'erreur.
- Elle-même et Mme Chenevard, son adjointe, ont suivi un groupe de travail aux HUG avec les directions d'autres crèches ; ces échanges ont été très riches
- Deux cafés-parents ont eu lieu : le premier sur le thème de « l'agressivité chez les enfants » et le deuxième sur « les écrans », cela en collaboration avec la Maison de Santé de Meinier.
- La crèche a un nouveau site Internet.

Enfin, le Président a rappelé que le mandat des membres du Conseil du GIPE prendra fin au 31 décembre et qu'un repas est prévu pour fêter cela le vendredi 12 décembre 2025.

f) Communes-École

Paola Sanz Velasco annonce que le comité de Communes-École s'est réuni hier soir.

Les modalités d'inscription ont changé. Il n'y a plus de cours d'été gratuits. Les personnes intéressées devront s'inscrire aux cours pour y participer. Si une personne annule après le premier cours, mais avant la fin de la première semaine, seul ce premier cours sera facturé. Toute annulation après cette période entraînera des frais d'annulation supplémentaires. Cette mesure vise à responsabiliser les participants et à faciliter la gestion administrative malgré une charge accrue pour l'équipe.

Les journées portes ouvertes auront lieu du 19 au 22 mai. Les cours seront gratuits et sans inscription préalable. **Paola Sanz Velasco** invite les élus à aller regarder le site qui recense l'ensemble des cours. Les participants pourront se rendre librement aux cours.

L'ouverture des inscriptions 2025-2026 est fixée au 19 août 2025 à 8h (horaire à confirmer, car il pourrait y avoir des ajustements pour tenir compte des contraintes familiales et professionnelles). Le nouveau système informatique permettra aux membres déjà inscrits de se connecter avec leur adresse mail et leur numéro de membre, sans avoir à ressaisir leurs informations.

La présidente actuelle, Véronique Weideli, ne se représentera pas pour la session 2025-2026. Elle terminera son mandat lors de l'assemblée générale de novembre. Après avoir assuré la transition entre les équipes, ces dernières deux années et demie, elle souhaite maintenant se retirer. Selon les statuts, les élus sortants resteront en fonction au sein du comité jusqu'à l'assemblée générale de novembre prochain. **Paola Sanz Velasco** communiquera volontiers toutes les informations à son successeur.

Dix enseignants ne reconduisent pas leurs cours ou ateliers en 2025-2026. Des remplaçants sont recherchés en priorité pour les cours d'italien, de gym pilates, de yoga, et l'atelier de voile.

Des ateliers sont proposés en lien avec l'intelligence artificielle, la nutrition et le microbiote. Une réflexion est en cours pour renforcer le secteur nature et voile (pour lequel il n'y a plus d'instructeur), actuellement en recul.

Le four à céramique situé à Bois-Caran doit être déplacé avant l'été, à la demande du cycle d'orientation. Si une commune est intéressée, le four pourra être réinstallé et un cours de céramique relancé. Contraintes techniques : aération, sécurité, local attenant au four. Un appel à candidatures sera envoyé aux communes, avec les dimensions et conditions requises. En l'absence de solution, les cours de céramique devront être supprimés en raison de la fragilité du matériel à transporter.

g) Pompiers

Sylvie Barbat annonce que l'aspirant Christophe Schneep a suivi la formation *Bloc équipier*, formation de base obligatoire.

6. Projets de délibérations et résolution

- **2025-02** : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire pour les travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n° 1254, au montant de Fr. 90'000.- TTC

Marc Jaquet a expliqué les dépassements lors de la dernière séance. Le montant de Fr. 90'000.- permettra de conserver une marge de Fr. 20'000.- afin de résoudre quelques

ultimes petits soucis. En effet, lors du dernier enterrement, il est apparu que l'allée n'était pas si large que ça pour les roues du corbillard. Ce problème ne se remarquait pas avant, car la terre était tassée. La nouvelle barrière a été installée ; il reste encore à attacher les grimpantes et à terminer les lettrages des allées.

Sylvie Barbat demande s'il serait possible de mettre des pavés supplémentaires de part et d'autre du chemin.

Marc Jaquet répond que la commune ne peut pas élargir le chemin central à cause de la couronne des arbres. Il y a eu quelques petits affaissements de terre, dans le cimetière, qui ont été comblés par l'entreprise.

En l'absence d'autre question, **le Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents** (*délibération votée en annexe*).

- **2025-03 : Approbation des comptes 2024 du GICSR**

Le Président lit la partie décisionnelle de la résolution.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents** (*résolution votée en annexe*).

- **2025-04 : Approbation des comptes 2024 de la FIM**

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents** (*délibération votée en annexe*).

- **2025-05 : Approbation des comptes 2024 de la FITIAP**

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents** (*délibération votée en annexe*).

- **2025-06 : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir**

Le Maire indique qu'aucune question n'est remontée jusqu'à l'Exécutif, au secrétariat ou à la présidence de la FIN. La commune a eu de bonnes surprises avec un correctif de l'AFC assez important et une augmentation des revenus fiscaux qui ont permis de réaliser des amortissements extraordinaires afin de dégager de la trésorerie pour les comptes 2025 et le budget 2026. De plus les investissements ont été inférieurs aux années précédentes, une situation qui est bien maîtrisée.

La prochaine votation, « J'y vis j'y paie », risque de remettre en cause la péréquation et de fragiliser la solidarité intercommunale. Le déséquilibre que cela pourrait susciter au sein des finances de chacune des communes inquiète de nombreux magistrats.

Concernant les 3 % de perception de l'AFC pour la taxation des impôts communaux et les 50 mios « confisqués » aux communes, les nombreux recours déposés ont créé des tensions significatives avec le canton. Cela explique peut-être pourquoi les communes n'ont pas reçu, contrairement à d'habitude, les premières projections fiscales au printemps.

Le Maire, qui pense que les élus peuvent voter les yeux fermés les comptes 2024, remercie Virginie Favre pour son travail remarquable.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 15 CM présents** (*délibération votée en annexe*).

- **2025-07** : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Le Président lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents** (*délibération votée en annexe*).

7. Divers

a) Texte à partager

Yannick Dupraz distribue un texte de sa composition qu'il avait envie de partager avec les élus.

b) Remerciements

Simona Korff remercie toute la DEC qui a beaucoup œuvré sur l'Agenda 2030, et Nicolas Baltassat qui l'a accompagnée lors de sa dernière campagne.

Ania Schwab aimerait profiter de ce dernier conseil pour remercier en quelques mots les Conseillers municipaux et l'Exécutif pour la confiance qu'ils leur ont accordée, à Sylvie Barbat et elle-même, lors de la présentation du projet « crêperie, filiale postale en partenariat et coworking ». La crêperie existe depuis maintenant une année et demie, et se porte merveilleusement bien. La population meynite apprécie le service rendu par le point Poste. L'espace coworking rencontre un intérêt pour l'instant assez confidentiel, mais grandissant. Ce projet leur tenait particulièrement à cœur, dans une démarche citoyenne et pérenne. **Ania Schwab** réitère ses remerciements aux autorités pour leur confiance et de les avoir suivies dans ce projet.

c) Travaux chemin du Stade

David-Peter Lê constate que les ouvriers qui œuvrent à la construction du nouveau bâtiment, au chemin du Stade, commencent à s'activer dès 6h-6h15. À quelle heure ont-ils normalement le droit de commencer ?

Le Maire posera la question à la police municipale.

Yannick Dupraz relève que plus les ouvriers commencent tôt et finissent tard, moins les travaux dureront.

Coranda Pierrehumbert confirme qu'en principe, des horaires sont fixés pour éviter trop de nuisances pour les riverains. L'Exécutif se renseignera.

d) Séquence émotion

Marc Jaquet remercie tous les élus sortants, de même que ceux qui continueront à siéger au sein du conseil. La commune a beaucoup de chances de pouvoir compter sur des élus qui s'engagent et mettent la main à la pâte, car ce n'est pas le cas partout. Il espère que les prochains seront tout aussi actifs et engagés.

Le Président remercie chaleureusement Emmanuelle Maia, qui rédige les procès-verbaux du Conseil municipal depuis 2016, pour son travail et sa gentillesse, et lui remet un petit présent.

L'assemblée applaudit chaleureusement Emmanuelle Maia.

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'en externalisant cette tâche à Emmanuelle Maia, les autorités ont découvert une professionnelle super efficace et une personne avec beaucoup de cœur, qui sait comprendre les enjeux et retenir les éléments importants avec une grande finesse. Cette tâche, qui peut paraître très simple, n'est de loin pas évidente. **Coranda Pierrehumbert** souhaite donc à Emmanuelle Maia tout le meilleur pour son futur, une belle suite de carrière et une belle retraite lorsque le moment sera venu.

Le Maire remercie à son tour Emmanuelle Maia pour sa fidélité envers Meinier, qui est très appréciée.

Emmanuelle Maia remercie vivement l'Exécutif et l'ensemble du Conseil municipal pour leur confiance et leur amitié.

Le Maire prend pour la dernière fois la parole en tant que magistrat devant le Conseil municipal, au terme de 260 séances, dont 180 comme membre de l'Exécutif – une centaine en tant que Maire. Cela compte. C'est beaucoup de plaisir, parfois de prises de tête, mais toujours avec beaucoup de satisfaction. Il remercie l'ensemble des élus pour le travail qu'ils ont fourni lors de cette dernière législature. Comme l'a dit Marc Jaquet, Meinier a beaucoup de chances d'avoir des Conseillers municipaux qui s'engagent, qui sont sur le terrain en toutes circonstances, qui n'ont pas peur du travail. Pouvoir compter sur eux est appréciable tant pour l'Exécutif que pour la vie communale. Bien que les débuts aient été un peu plus difficiles, avec le covid, les autorités ont formé une belle équipe malgré quelques tensions et divergences. Car la démocratie, c'est aussi dire ce qu'on pense et avancer pour le bien commun. Il est très fier d'avoir été entouré pendant cette dernière législature par Coranda Pierrehumbert et Marc Jaquet, qu'il remercie. Et il remercie également le Président et le Vice-président du Conseil municipal, avec qui il a eu beaucoup de plaisir à collaborer.

Merci pour tout, vive Meinier, bonne continuation à ceux qui poursuivront au sein du conseil et bonne chance aux autres, conclut **le Maire** qui se réjouit de revoir chacun d'entre eux dans d'autres circonstances.

Le Maire est longuement applaudi par toute l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 20h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **lundi 2 juin 2025 à 19h00 (séance d'installation)**

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Simona Korff

.....
Christophe Berthelet

Annexes : Délibérations et résolution votées

Meinier, le 18 septembre 2025/em



Meinier

Législature 2020-2025

Délibération n° 2025-02

Séance du Conseil municipal du 15 mai 2025

p. 1/1

Délibération n° 2025-02

Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire pour les travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n° 1254, au montant de Fr. 90'000.- TTC

Vu le crédit d'investissement de Fr. 280'000.- TTC voté par le conseil municipal le 7 décembre 2023 pour les travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n° 1254, approuvé par le Département des institutions et du numérique le 6 février 2024,

vu les modifications apportées au projet suite aux problèmes techniques imprévus, constatés en cours de finalisation et pendant la réalisation du projet, s'élevant au total à Fr. 370'000.- TTC, soit un dépassement de Fr. 90'000.- TTC par rapport au crédit susmentionné,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et m et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 90'000.- TTC pour couvrir le dépassement relatif aux problèmes techniques imprévus dans le cadre des travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n° 1254, pour lesquels un crédit d'investissement de Fr. 280'000.- TTC a été voté par le conseil municipal le 7 décembre 2023 et approuvé par le Département des institutions et du numérique le 6 février 2024 ;
2. D'amortir le montant de la dépense affectée au patrimoine administratif selon les modalités définies pour le crédit d'investissement voté le 7 décembre 2023, soit en 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 7710.100.33000.00 dès l'année qui suit l'achèvement du projet, soit dès 2025 en principe ;
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 2'250.- TTC pour la charge d'amortissement ;
4. D'autoriser le Maire ou le Conseil administratif à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 90'000.- TTC ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire ou au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2025.

Meinier, le 23 mai 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Législature **2020-2025**
Résolution n° **2025-03**
Séance du Conseil municipal du **15 mai 2025**
p. 1/1

Résolution n° 2025-03

Approbation des comptes 2024 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,
vu l'examen des comptes 2024 par Berney Associés Audit SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'approuver les comptes 2024 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 23 mai 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Meinier

Législature **2020-2025**
Délibération n° **2025-04**
Séance du Conseil municipal du **15 mai 2025**
p. 1/1

Délibération n° 2025-04

Approbation des comptes 2024 de la Fondation Immobilière de Meinier

Vu les statuts de la Fondation Immobilière de Meinier,
vu l'examen des comptes 2024 par SFER SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation Immobilière de Meinier.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2025.

Meinier, le 23 mai 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Législature **2020-2025**
Délibération n° **2025-05**
Séance du Conseil municipal du **15 mai 2025**
p. 1/1

Délibération n° 2025-05

Approbation des comptes 2024 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2024 par BfB Société fiduciaire, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2025.

Meinier, le 23 mai 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Meinier

Législature 2020-2025

Délibération n° 2025-06

Séance du Conseil municipal du 15 mai 2025

p. 1/1

Délibération n° 2025-06

Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- voté le 18.04.2024 par le Conseil Municipal pour le remplacement des installations d'éclairage intérieures de la Mairie, sise au 17, route de Gy, parcelle n° 1396, approuvé le 06.06.2024 par le Conseil d'Etat et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2024 à Fr. 61'386.75, laissant apparaître un dépassement de Fr. 1'386.75,

Vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.- voté le 13.10.2022 par le Conseil Municipal pour le remplacement des éclairages des courts de tennis au Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676, approuvé le 01.12.2022 par le Conseil d'Etat et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2024 à Fr. 139'868.85, laissant apparaître un dépassement de Fr. 19'868.85,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 02.04.2025,

vu le rapport de l'organe de révision sur la vérification des comptes 2024, établi par Global Audit Services SA le 10.04.2025,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 15 CM présents

1. D'accepter le bouclage des crédits d'engagement suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 21'255.60, soit :
 - Fr. 1'386.75 Remplacement des éclairages intérieurs de la Mairie
 - Fr. 19'868.85 Remplacement des éclairages des courts de tennis au CSR
2. D'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de Fr. 21'255.60 pour couvrir ces dépassements,
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous les comptes d'amortissement des investissements prévus dans la délibération initiale.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2025.

Meinier, le 23 mai 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Meinier

Législature 2020-2025

Délibération n° 2025-07

Séance du Conseil municipal du 15 mai 2025

p. 1/1

Délibération n° 2025-07

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC (B 6 05), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC (B 6 05.01) précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision, Global Audit Services SA, recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 02.04.2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de Fr. 10'196'451.97 aux charges et de Fr. 10'376'138.97 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 179'687.-.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 1'605'751.36 et résultat extraordinaire de Fr. -1'426'064.36.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de Fr. 876'573.19 aux dépenses et de Fr. 602'266.15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 274'307.04.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 57'374'989.30.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de Fr. 410'079.35 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexe : comptes annuels 2024 dans leur intégralité.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2025.

Meinier, le 23 mai 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet